10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majeste pour faire face à diverses dépenses pour l'année finissant le 30 juin 1879.

Les dites résolutions étant lues la seconde fois, sont adoptées.

M. Oliver, du comité des subsides, fait rapport de plusieurs résolutions, lesquelles sont lues comme suit:

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante-trois mille cent dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics à Ottawa, et être distribuée comme suit : Terrains \$28,100; extension du bloc ouest, \$25,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour l'amélioration des rivières navigables et être distribuée comme suit: A mélioration des rivières navigables, \$10,000; St. Laurent, enlèvement de chaînes et ancres, \$15,000; rapides Neebish, rivière Ste.

Marie, lac Huron, \$9,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

3. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Ontario, et être distribuée comme suit: Douane, bureau d'accise et bureau de poste à Guelph, \$4,000; Kingston, école militaire, et réparation des fortifications \$30,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

4. Résolu, qu'une somme n'excédant pas soixante et quatre mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Québec, et être distribuée comme suit: Réparations des fortifications, Québec, \$60,000; bureau de poste et maison de douane, St. Jean, P.Q., \$4,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

- 5. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cent quatre-vingt-einq mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses des édifices publics, Nouveau-Brunswick, et être distribuée comme suit : Maison de douane, St. Jean, N. B., \$85,000; çaisse d'épargnes, \$30,000; bureau de poste \$70,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.
- 6. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trois mille dollars soit accordée à Sa Majesté, pour faire face aux dépenses de l'Hôpital de la Marine, Lunenburg, N. E., pour l'année finissant le 30 juin 1879.
- 7. Résolu, qu'une somme n'excédant pas six mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics, Colombie-Britannique, et être distribuée comme suit: Edifices publics, réparations, \$1,000; maison de douaue, magasin de provisions, quai Victoria, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

8. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des édifices publics en général, Colombie-Britan-

nique, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

9. Résolu, qu'une somme n'excédant pas cinquante et un mille cinq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des pénitenciers et être distribuée comme suit: Pénitencier général pour les provinces maritimes, \$17,000; St. Vincent de Paul, \$9,000; Manitoba (dépendances) \$3,000; pénitencier de la Colombie-Britannique, \$10,000; pénitencier de Kingston, \$12,500, pour l'année finissant le 30juin 1879.

10. Résolu, qu'une somme n'excédant pas deux cent trente-quatre mille huit cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses pour loyers et réparations, etc., et être distribuée comme suit: Loyers, réparations; meubles, chauffage, etc., \$170,000; chauffage des édifices publics, \$40,000; enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, \$1,800; gaz, édifices publics, Ottawa, \$18,000; allocution pour combustible et éclairage, Rideau Hall, \$5,000, pour l'année finissant le 30 juin 1879.

11. Résolu, qu'une somme n'excédant pas trente-quatre mille einq cents dollars soit accordée à Sa Majesté pour faire face aux dépenses des havres et brise-lames, Ontario, et être distribuée comme suit: Kincardine, \$5,000; Morpeth, lac Erié, \$7,500, Toronto, \$12,000; havre de Collingwood, \$10,000, pour l'année finissant le 30

juin 1879.